Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10171 — INEOS/Daimler/Mercedes-Benz Grand Prix)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 210/06)

1. Le 27 mai 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— INEOS Limited («INEOS», Île de Man),

— Daimler AG («Daimler», Allemagne),

— Mercedes-Benz Grand Prix Limited («MBGP», Royaume-Uni), actuellement contrôlée par Daimler and Motorsports Invest Limited («MIL», Guernesey).

INEOS acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de MBGP.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— INEOS: fabrication de produits pétrochimiques, de produits chimiques de spécialité et de produits pétroliers dans le monde entier;

— Daimler: construction et vente d'automobiles, de camions, de camionnettes et d'autobus, ainsi que fourniture de services financiers, notamment de services de financement, de leasing, d'assurance et de gestion de parcs automobiles;

— MBGP: conception, développement, fabrication, fourniture, essai et pilotage de voitures de courses de Formule 1 au niveau des championnats du monde de Formule 1 FIA.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10171 — INEOS/Daimler/Mercedes-Benz Grand Prix

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Adresse électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.